

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 novembre 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant la mise à disposition, au profit de l'OPAC du Rhône, de l'immeuble communautaire situé 4, rue Baudin à Oullins et qui a été acquis dans le cadre de la liquidation de la ZAC "de la Saulaie".

Cet immeuble, constitué par une parcelle de terrain de 205 mètres carrés ainsi que par le bâtiment d'un étage sur rez-de-chaussée qu'elle comporte, a fait l'objet d'une réhabilitation par l'OPAC du Rhône à des fins de logement social.

Selon l'accord intervenu, cette mise à disposition interviendrait suivant un bail à réhabilitation de 32 ans, moyennant un loyer capitalisé de 280 000 F, admis par le service des domaines ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu le présent dossier ;

Ouï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet d'acte établi en vue de la régularisation de cette affaire.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir contenant ledit bail à réhabilitation.

3° - Le montant du loyer sera inscrit au budget principal de la Communauté urbaine - aux exercices concernés - compte 752 100 - fonction 022.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,